



## Procès-verbal de la réunion du conseil d'école

Mardi 15 mai 2007

### Présents :

**Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) :** Mme Roques

**Equipe de direction :** Bernard Pujol, Ricardo Polo, Laurent Casañas

**Représentants des enseignants :** Anne-Marie Cauchy, Alicia Balbi Robeco, Karen Chenu, Julien Amaudric, Jean Christophe Benistand, Maria del Carmen Corral

Excusé : Jean-Christophe Dye

**Représentants des parents d'élèves :** Isabelle Gonzalez, Magdalena Irairoz, Gwenaëlle Urtubey, Nathalie Teson, Coralys Schor, , Laurence Loyer, Anne-Marie Bellon, Alejandra Garrigue, Cecilia Carabelli

Excusée : Emmanuelle Supervielle

**Secrétaires de séance :** M. Benistand et Mme Loyer

**Président :** Laurent Casañas

La séance est ouverte à 17h00.

### **1. Installation du conseil d'école 2007**

M. Pujol présente Mme Roques et rappelle le changement prévu pour l'école primaire : à partir du mois d'août, il n'y aura qu'un seul directeur français et un directeur argentin pour toute l'école primaire.

Un tour de table permet à chacun des membres de se présenter. Mme Roques, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) du cône sud en mission dans notre établissement, nous fait l'honneur de sa présence.

Mme Roques rappelle l'importance de l'équilibre parents / enseignants pour le conseil d'école. Il devrait y avoir cinq représentants des parents (un par niveau) et cinq représentants des enseignants (un par niveau).

M. Pujol précise que la seule instance de décision est le conseil d'établissement et que le nombre de représentants des parents et des enseignants est élevé afin de favoriser la communication.

M. Casañas rappelle sa volonté de collaborer activement avec les représentants de parents d'élèves. La réunion de travail informelle de la semaine dernière a notamment permis de préparer ce conseil. Le mode de communication et de transmission électronique est reconduit.

M. Casañas rappelle les compétences du conseil d'école, lieu privilégié de représentation et de débat qui se réunit une fois par trimestre (*Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et circulaire AEFÉ du 23 juin 2006 relative aux orientations concernant le fonctionnement des établissements scolaires français à l'étranger et l'organisation de la vie scolaire pour l'année scolaire 2006/2007*) :

**Il donne son avis** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

**Il est expressément consulté sur :**

- des actions particulières permettant une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement
- l'organisation des classes de découverte
- les conditions d'intégration d'enfants handicapés
- les projets éducatifs intégrés dans le projet d'établissement
- les activités périscolaires
- la protection et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire



#### 4. Classe d'Accueil Linguistique (CAL)

La nécessité de réussir l'accueil de nos nombreux nouveaux élèves non hispanophones en mars 2007, la nécessité de donner une suite favorable aux demandes d'inscription nouvelles et nombreuses de familles argentines dont les enfants ne parlaient pas le français, mais également la nécessaire prise en compte de la circulaire AEFÉ portant sur le *français langue de scolarisation*, nous a obligé à penser la mise en place d'une nouvelle structure d'accueil dès la rentrée scolaire. Notre Classe d'Accueil Linguistique (CAL) se veut donc une réponse adaptée pour réussir, au sein de notre école élémentaire bilingue, l'accueil linguistique de tous les nouveaux élèves dans nos deux langues de scolarisation que sont le français et le castillano.

L'objectif de cette classe est de permettre à nos élèves non francophones et non hispanophones d'acquérir rapidement le français ou l'espagnol et d'en maîtriser les principales fonctions langagières : comprendre et parler, lire et écrire, dire et faire. Il est important de préciser que ces élèves ne sont pas en difficulté de langue mais en apprentissage de langue. Cet apprentissage des compétences linguistiques nécessaires à l'acquisition des compétences scolaires dans notre contexte particulier de biculturalisme et de bilinguisme doit permettre aux enfants, sur la base d'un enseignement intensif de la langue de scolarisation, de rejoindre au fil des mois leur classe de référence pour pouvoir suivre sereinement les programmes enseignés dans l'une ou l'autre des deux langues de l'école Mermoz.

La classe d'appui linguistique fonctionne sous la responsabilité de deux enseignantes parfaitement bilingues (mi-temps de Mme Navarro et plein temps de Mme Spina) et avec le soutien de Mme Menant à mi-temps. Après évaluation fine des besoins linguistiques de l'élève (bilan linguistique initial), les enseignantes de classe d'accueil ont établi une progression d'apprentissage (sous forme de paliers linguistiques) précise par rapport au référentiel de compétences à atteindre. Ces objectifs d'apprentissage correspondent aux besoins langagiers réels que l'élève devra mobiliser dans chacune des disciplines scolaires de retour dans la classe de référence. Cette progression conditionnera le temps que devra passer l'élève dans cette structure d'acquisition linguistique.

Nous articulons notre démarche dans le cadre d'un contrat individualisé (Protocole d'Accueil Linguistique Personnalisé) signé avec les familles.

Questions des parents : *Quels sont les premiers résultats de la CAL ?*

M. Casañas : Les premiers résultats sont positifs. Les travaux sont faits en liaison avec les enseignants des classes (par exemple supports identiques en CAL et dans les classe de CP). De plus, une fois par semaine, les enseignantes de la CAL ont un temps de concertation afin de créer des outils de suivi, de poursuivre et d'adapter leur réflexion et leurs pratiques pédagogiques. Il y a actuellement une quarantaine d'élèves dans les deux langues. Mme Roques va visiter cette classe afin de faire un bilan.

Questions des parents et réponses données par M. Casañas :

*Quels sont les paliers linguistiques dont vous parlez ?*

Il y a trois paliers :

- Palier 1 : Accueil, compréhension orale
- Palier 2 : Suite de la compréhension orale, approche de l'écrit et compréhension des consignes écrites
- Palier 3 : Observation Réfléchie de la langue française (structure d'une phrase, verbes, ...)

*Est-ce que la CAL est prévue pour les élèves ne parlant pas une langue ou aussi pour les élèves en difficultés ?*

La CAL a été mise en place pour les nouveaux arrivants. Il ne s'agit en aucun cas d'une classe de soutien scolaire. Nous parlons bien d'accueil linguistique dans la nouvelle langue de scolarisation.

*Et pour les élèves qui sont arrivés l'année dernière et qui ne maîtrisent pas encore une langue ?*

Pour l'instant, ces enfants ne vont pas encore à la CAL. Plus tard dans l'année, des horaires seront libérés pour eux.

Les parents sont très satisfaits par la mise en place de la CAL.

M. Pujol : L'idée pour le lycée était de dégager des moyens pour cet accueil. Un accompagnement ultérieur est également nécessaire. Il faut bien comprendre que cette classe a été mise en place pour les deux langues d'enseignement. L'objectif est que les élèves n'y restent pas et réintègrent très vite leur classe. Après, on pourra traiter d'autres cas de difficultés linguistiques. Pour l'instant, la priorité est donnée aux nouveaux arrivants.

M. Casañas précise que l'apprentissage du Castellano dans la CAL est beaucoup plus rapide que celui du français.

M. Pujol souligne qu'un gros travail a été réalisé par l'équipe pédagogique. Le lycée a dégagé des moyens pour la mise en place de la CAL et du temps pour les concertations entre les enseignants.

Mme Roques soutient ce qui vient d'être dit et insiste sur l'importance des deux étapes (accueil puis accompagnement). Il faut être très prudent et ne pas créer des RASED qui relèvent de la difficulté scolaire et non linguistique.

## 5. Livrets scolaires

L'ensemble de l'équipe pédagogique a souhaité repenser notre livret scolaire. La réflexion collective a permis la création d'un livret scolaire simplifié à destination des parents. Ce nouveau livret (CP, CE1 et cycle 3) se veut synthétique pour plus de lisibilité. Il a été présenté aux représentants des parents lors de notre rencontre du 11 mai.

Les matières spéciales ne sont plus concernées par ce livret simplifié. De façon à valoriser le travail effectué par nos professeurs spécialisés, il leur a été demandé de créer leur propre livret d'évaluation qui sera distribué deux ou trois fois par an :

- EPS et éducation artistique (musique et arts visuels): livret de l'élève sur l'ensemble de sa scolarité en élémentaire. Un bulletin simplifié sera transmis chaque semestre.

- Anglais : livret d'évaluation permettant de suivre l'élève sur tout le cycle 3 et d'assurer la liaison avec les enseignants d'anglais du collège. Un bulletin simplifié sera transmis chaque trimestre.

M. Casañas rappelle qu'il distribue les livrets dans chaque classe et à chaque élève en faisant un commentaire personnalisé sur la base des observations écrites de chaque enseignant, aussi bien pour la partie française que pour la partie argentine.

Parallèlement à ce livret simplifié, les membres de l'équipe travaillent à l'élaboration d'un référentiel de compétences par niveau de classe ainsi qu'à l'élaboration d'évaluations communes trimestrielles.

Mme Roques rappelle que de nouveaux programmes vont être mis en place à partir de la rentrée avec l'élaboration d'un socle commun de compétences et de nouveaux outils d'évaluation. Nous sommes dans une période de transition qui concernera aussi le collège.

M. Casañas rappelle que les enseignants n'attendent pas le livret pour se mettre en contact avec les parents des élèves en difficulté.

## 6. Évaluations CP, CE1 et CE2

Mme Roques nous informe que les évaluations « diagnostiques » nationales seront supprimées à partir de la rentrée 2008. Nous allons passer sur un autre système d'évaluation. Les directeurs recevront une information plus précise lors de leur séminaire à Lima fin mai.

### Evaluations GS et CP

Une évaluation GS-CP en langue française et espagnole sur 4 items a eu lieu en avril. Les items retenus ont été harmonisés avec les collègues de grande section :

1. FR/ESP - Langage en situation de communication : comprendre une règle du jeu
2. FR/ESP - Langage en situation de communication : prendre la parole, communiquer oralement.
3. FR - Réalités sonores de la langue, segmentation de l'écrit et de l'oral: prendre conscience des rimes.
4. FR - Réalités sonores de la langue, segmentation de l'écrit et de l'oral: retrouver les sons dans les mots.

A la suite du traitement des données, une réunion entre les maîtres de GS, de CP et la directrice de l'école maternelle s'est tenue pour analyser les résultats. Cette évaluation n'est toutefois pas jugée pertinente par les enseignantes, ce qui explique la difficulté d'analyse, et elle sera repensée pour l'année 2008 de façon à lui redonner son rôle d'évaluation diagnostique des difficultés éventuelles dans le domaine du langage.

## Evaluations CE1

La première épreuve d'une évaluation "diagnostique" nationale en classe de CE1 a permis, un mois et demi environ après la rentrée, de pointer les difficultés importantes que pourraient rencontrer certains élèves en lecture et en mathématiques (notions de base). Une fois détectés, ces élèves doivent passer une deuxième épreuve permettant d'affiner le diagnostique. Nous traitons cette année l'ensemble des données avec une application informatique. L'analyse des résultats aux deux épreuves doit permettre aux enseignantes d'aider les élèves les plus en difficulté et de remédier à leurs difficultés dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) avant la fin de l'année scolaire et ce, pour qu'ils puissent acquérir au minimum les compétences de base de fin de cycle 2 qui seront évaluées à l'entrée au cycle 3.

Il serait intéressant de pouvoir comparer nos résultats avec ceux des autres écoles du Cône Sud.

## Synthèse des résultats aux évaluations CE2 2007

Depuis 1989, des évaluations diagnostiques, nationales et obligatoires, interviennent en classes de CE2 et de 6<sup>ème</sup>, au début de l'année scolaire.

Les évaluations en français à l'entrée du CE2, ont pour objectif premier de permettre d'apprécier les réussites et les difficultés éventuelles de chaque élève, (en termes d'acquisition des compétences attendues) dans deux disciplines fondamentales, le français et les mathématiques, à un moment précis de la scolarité. Elles fournissent aux enseignants des repères pédagogiques pour organiser la suite des apprentissages. Les critères explicites qu'apportent ces évaluations complètent et enrichissent les différentes sources d'information dont disposent les enseignants pour identifier les acquisitions et les difficultés possibles des élèves. L'analyse collective des réponses obtenues contribue à la mise en œuvre des réponses pédagogiques adaptées aux besoins particuliers de leurs élèves.

Il est précisé que malgré notre spécificité (enseignement des mathématiques en espagnol) nous avons souhaité faire respecter le protocole de passation défini lors du dernier séminaire des directeurs du Cône Sud. Cette année, l'évaluation en mathématiques s'est faite pour la première fois en français. Nous nous sommes toutefois mis d'accord avec les collègues pour harmoniser cette passation et permettre quelques traductions orales pour éviter qu'une erreur de compréhension linguistique l'emporte sur la compétence mathématique à évaluer.

Nous disposons d'un logiciel (JADE) pour traiter les données et exploiter les résultats des évaluations. Ces évaluations nous permettent notamment de nous situer par rapport aux autres établissements du Cône Sud et aux écoles françaises. L'ensemble des résultats sera analysé lors du séminaire des directeurs du Cône Sud qui se tiendra fin mai à Lima.

Français	Production de textes	Compréhension	Reconnaissance des mots	Écriture et orthographe	Moyenne établissements	
	2006	66,40%	74,80%	90,50%	63,90%	70,00%
	65,10%	76,23%	92,86%	67,14%	72,36%	National
	57,90%	71,60%	86,00%	60,90%	66,50%	Cône sud
2007	56,70%	72,60%	79,90%	55,90%	63,50%	Mermoz
	62,83%	75,27%	90,93%	65,14%	70,67%	National

Mathématiques	Espace et géométrie	Grandeurs et mesures	Calcul	Exploitation de données numériques	Connaissance des nombres	Moyenne établissements	
	2006	72,40%	78,60%	86,10%	84,70%	88,90%	83,60%
	70,11%	67,38%	71,43%	66,74%	74,57%	70,85%	National
	63,20%	66,30%	76,50%	70,50%	79,70%	73,20%	Cône sud
2007	70,40%	72,50%	75,90%	82,10%	86,30%	79,40%	Mermoz
	68,55%	65,34%	71,05%	65,49%	74,23%	69,93%	National

En ce qui concerne la maîtrise des compétences attendues à l'entrée au CE2, les élèves qui ont obtenu moins de 60% de réussite aux exercices relevant des compétences nécessaires en français relèvent d'un Projet Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) :

- **Mathématiques** : 7 élèves sur 104 sont concernés (6,7%). Une analyse plus fine des enseignantes permet de cibler les difficultés.
- **Français** : 37 élèves sur 104 sont concernés (35.6 %). Une analyse plus fine permet une compréhension plus objective des résultats de certains enfants.

L'analyse de ces résultats par l'ensemble de l'équipe permet de décider collectivement que les enseignantes de mathématiques établiront des PPRE individuels. Pour le français, compte tenu du nombre important d'élèves, il est décidé de regrouper les PPRE selon les difficultés. C'est la nature des besoins qui déterminera le moyen d'aide le plus adéquat à mettre en place.

Il a été demandé aux maîtresses d'analyser plus en détails les résultats de ces élèves pour cibler les items chutés. Elles réalisent ensuite un montage pour créer un livret d'évaluation simplifié correspondant à ces échecs. Ce livret sera distribué à chaque enseignant de l'école. Il permettra de prendre conscience du type de difficultés rencontrées par nos élèves. Il devra aussi et surtout permettre d'engager une réflexion sur le type de travail à mener en cycle 2 pour permettre au plus grand nombre d'arriver en CE2 en ayant acquis les compétences de base nécessaires à une scolarité en cycle 3. Après le travail de «diagnostique», les remédiations seront détaillées dans le cadre d'un formulaire PPRE individuel.

Il est également décidé de refaire passer ces items à tous ces élèves au mois d'octobre. L'objectif étant de vérifier l'efficacité de la remédiation mise en œuvre et l'évolution des résultats. Des explications et hypothèses sont déjà apportées ou soulevées par les collègues présents :

- ☞ L'influence du calendrier scolaire après plus de 10 semaines de congé et une non pratique du français, d'où la question de la pertinence du maintien de cette évaluation en début d'année.
- ☞ Le problème de la non possibilité de maintien en GS ou en CP pour les élèves présentant des difficultés importantes et pour qui le maintien exceptionnel justifié constituerait une opportunité.
- ☞ Un temps d'exposition au français pas assez important au sein de notre école bilingue.
- ☞ Ces élèves ont bénéficié de la scolarité précédente 1 jour français, 1 jour castellano.

M. Casañas mentionne également la difficulté de «*diagnostique*» de la difficulté scolaire et de ses modalités de remédiation. Pour être capable de «*diagnostiquer*», il faut pouvoir disposer d'un outil fiable qui met de côté notre subjectivité et rend professionnelle l'analyse de l'évaluation des compétences des élèves. Le futur référentiel de compétence commun à chaque niveau devrait désormais nous assurer une communication pertinente quant à l'acquisition des compétences de base (futur socle commun de connaissance). C'est seulement à partir de cette analyse fine des difficultés que pourra se mettre en place une vraie remédiation (dont les modalités restent encore à définir) au niveau de l'école.

L'école se doit de diffuser aux parents une information sur les résultats des élèves. Le traitement des résultats par une autre application logicielle a permis de distribuer aux parents une information plus compréhensible et explicite des résultats. Les parents des élèves concernés par les P.P.R.E sont avertis et convoqués individuellement par les enseignantes de CE2 pour connaître le contenu du projet. Ce projet bien entendu n'est pas figé et les familles sont tenues au courant de son évolution.

Question des représentants de parents : *Tous les éléments ont-ils effectivement été traités en CE1 ?*

M. Casañas répond que les enseignants de cycle 2 et plus particulièrement ceux de CE1 ont pour responsabilité de faire acquérir les compétences attendues en fin de cycle 2 et d'aider les élèves qui auraient des difficultés dans cette acquisition.

Les résultats 6<sup>ème</sup> sont également faibles.

M. Pujol donne plusieurs explications possibles :

- l'influence du calendrier scolaire avec deux mois et demi de vacances et les évaluations deux semaines après la rentrée
- C'est la première année où les enfants de 6<sup>ème</sup> arrivent après trois années avec l'alternance un jour de français et un jour de castellano.
- Un temps d'exposition au français très bas.

M. Pujol ajoute que l'environnement est très hispanisant. Il faut renforcer le temps de scolarisation en français. Il faut aussi que les parents réfléchissent à comment faire pour que leurs enfants aient une certaine continuité avec le français, en particulier pendant les vacances.

Mme Roques propose de chercher des solutions pendant les vacances comme des jeux, des ateliers en français. Elle ajoute que les difficultés en français proviennent du bilinguisme. 50 % de temps en français ne donne pas les mêmes résultats que 90 % comme c'est le cas ailleurs.

M. Pujol précise qu'actuellement, il n'y a pas 50 % de français mais moins car les matières spéciales sont enseignées en castellano pour la plupart. On est plus dans un rapport 30 % français / 70 % castellano.

Il ajoute qu'il est important d'utiliser les alliances françaises pour «casser» la période des vacances qui est de plus de deux mois.

## 7. Projet d'école

Il est rappelé que le projet d'école est celui de l'équipe pédagogique toute entière. Il est préparé par le conseil des maîtres, en conformité avec les orientations du projet d'établissement qui lui même s'inscrit dans le cadre de la ligne éducative définie par l'AEFE. Cette année est une année de transition dans l'attente du nouveau projet de l'AEFE en 2008. L'équipe pédagogique, après évaluation du précédent projet et analyse des besoins actuels, définira de nouveaux objectifs et rédigera le projet 2008/2010. Les membres du conseil d'école seront bien entendu informés de l'avancement du projet au cours des prochains conseils.

## 8. Projets pédagogiques

Anglais : toutes les classes de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) reçoivent un enseignement d'anglais de 45'. Les professeurs sont Mme Basso et Mme Wilk. A partir de cette année, l'enseignement se fait à partir de la méthode Backpack 1 (CE2 et CM1), Backpack 2 (CM1 et CM2). Les professeurs d'anglais travaillent à la réalisation d'un référentiel de compétences du CE2 au CM2, référentiel en conformité avec le cadre européen commun de référence pour l'apprentissage des langues.

Une attention est également portée aux élèves anglophones : suivi individualisé de renforcement et présence d'un locuteur natif américain début août 2007.

Semaine de la presse : toutes les classes de l'école Jean Mermoz ont participé à cette semaine de découverte de la presse. L'ensemble des actions réalisées a été détaillé dans un numéro spécial bilingue du *Bingui Bingui*, journal du cycle 3. M. Casañas remercie au passage l'ensemble de l'équipe pédagogique qui a su se mobiliser sur cette action de début d'année.

Conseil des délégués : deux délégués par classe ont été élus à l'école élémentaire. Chaque délégué se doit de respecter la charte du délégué Mermoz. L'objectif du conseil des délégués est de donner l'occasion aux élèves de pouvoir s'exprimer et échanger des avis sur la vie de l'école pour pouvoir y apporter une amélioration. Ce conseil est un espace dans lequel les élèves, par l'intermédiaire de leurs délégués, vont pouvoir évoquer, discuter et valider des propositions quant à la vie de l'école, en fonction d'un besoin identifié, d'une difficulté observée, d'un souhait exprimé.

Le premier conseil des délégués s'est tenu avant les vacances et a permis de travailler sur trois points importants : modification du règlement intérieur, propreté dans l'école et recensement des points jugés importants par les classes. Le compte rendu est distribué à chaque représentant des parents. Un panneau pour les délégués est prévu face à la BCD.

Défi mathématique : toutes les classes de l'école travailleront cette année sur la méthodologie du défi mathématique. Cette préparation constituée de plusieurs épreuves conduira les classes à «s'affronter» dans le cadre d'un défi par niveau de classe en fin d'année scolaire.

Site Internet : la maquette du site internet de l'école élémentaire est prête. Intégrée au site du lycée Jean Mermoz, elle sera accessible avant les vacances d'hiver même si des parties resteront encore en cours de construction.

M. Pujol rappelle que « la lettre Mermoz sera disponible dans les deux langues sur le site et affichée dans le hall.

## 9. Formation continue

M. Casañas informe les représentants de parents qu'un stage établissement sur la gestion des conflits est prévu début juin. De façon à permettre à tous les enseignants d'y participer, le mercredi 6 juin sera libéré pour les élèves du primaire.

M. Pujol précise que ce stage est organisé pour le primaire, le secondaire et la vie scolaire. Un autre stage école d'une semaine « *Oral et français langue de scolarisation* », animé par M. Hébrard, Inspecteur Général de l'Education Nationale, est également prévu au deuxième semestre. Il a été décidé que pour permettre à tous les enseignants d'y participer, tous les après-midi seraient libérés pour les élèves cette semaine dont les dates restent encore à confirmer.

## 10. Sorties et voyages scolaires 2007

### - Sorties

M. Casañas précise que le coût de location d'un car est passé de 100 pesos (2006) à 140 pesos. Au premier trimestre, les classes de CE2 sont allés visiter le musée du jouet, les classes de CE1A et B sont allés visiter la plaza de mayo, les classes de CM2 vont visiter le journal *Clarín*.

### - Voyages scolaires avec nuitées

M. Casañas distribue un document présentant et expliquant les conditions actuelles d'organisation des voyages scolaires 2007 à tous les membres présents.

Il est rappelé que le voyage scolaire ou classe de découverte n'est pas une obligation pour les enseignants. Les porteurs du projet sont les maîtres. Le projet est conçu par les enseignants avec pour obligation de l'inscrire dans le cadre du projet d'école. Une fois le dossier établi, le directeur d'école donne son avis et transmet le dossier à M. le proviseur pour accord. Celui-ci l'envoie ensuite à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale basée au Brésil pour accord. Le dossier revient enfin entre les mains de M. le conseiller culturel de l'ambassade de France à Buenos Aires pour validation finale.

Les familles ont été informées, dans le cadre de la première lettre info Mermoz, des contraintes mentionnées dans le document distribué.

A ce jour, aucun dossier de voyage scolaire avec nuitée n'a été déposé. Les classes de CP qui devraient aller à la Granja Loma Verde de Brandsen sont en attente d'un devis.

Question des représentants de parents : *N'ayant plus de nouvelles du voyage à Tandil, des parents de CE2A s'inquiètent de savoir s'il est bien maintenu et espèrent que c'est bien le cas...*

M. Casañas rappelle la responsabilité de chaque enseignant quant à l'information à donner sur la suite de ce projet de voyage évoqué en réunion de parents d'élèves en mars. Il sera demandé à chacun de faire le nécessaire pour informer les familles

Mme Roques précise qu'il n'y a pas d'obligation pour les enseignants d'organiser un voyage scolaire. Elle ajoute que la partie la plus importante du voyage est la partie pédagogique. L'AEFE est plus intéressée par la qualité plutôt que par la quantité. Le voyage doit être organisé avec un projet sinon il n'a pas de sens. Le premier objectif pour les enseignants est la sécurité des enfants. C'est pour ça qu'il y a une procédure d'autorisation.

Madame l'inspectrice fait observer :

- la qualité pédagogique du projet (ce qui est fait avant, pendant et après le voyage)
- La sécurité (bus, hôtel, ...)
- Le départ de tous les élèves
- L'aspect bilingue du voyage
- Le coût du voyage

M. Pujol insiste sur ces trois aspects qui sont respectés au lycée (sécurité, coût inférieur à 500 pesos, projet pédagogique). Il ajoute que cette année, les sorties ne peuvent plus être faites dans les mêmes conditions qu'en 2006. Il propose de se revoir dans d'autres réunions afin de chercher des solutions en tenant compte des contraintes ; mais l'exclusion ne doit pas exister, surtout si elle est financière.

Proposition des parents : faire un voyage plus près, de deux ou trois jours. Ce serait dommage de perdre quelque chose d'important comme les voyages. Les parents sont prêts à aider et à intervenir.

M. Pujol précise qu'en aucun cas l'administration se souhaite supprimer les voyages. La seule chose qui est dite, c'est que les conditions sont différentes ! Il est demandé à chaque enseignant de tenir compte de ces contraintes pour voyager. Charge après aux enseignants de monter le projet et d'informer les familles.

## 11. Restaurant scolaire

M. Polo : Il y a quinze surveillants dont dix sont à la cantine pour le repas de midi. Tout arrive dans un plateau pour les petits. La qualité de la nourriture est bonne.

Les parents peuvent acheter un ticket et manger à la cantine pour voir son fonctionnement. Il faut prévenir l'administration avant.

Les élèves mangent de la façon suivante au *comedor* :

- Les 220 élèves du secondaire, au self, de 11h30 à 13h30, dans un espace réservé.
- Les 190 élèves de maternelle à partir de 11h30 avec service de table. Ils sont surveillés par des maîtresses et des surveillants.

Les élèves de l'école élémentaire mangent de la façon suivante au *comedor* :

12H05 : premier service pour les CP, CE1 et CE2 A-B, service à table, surveillance des surveillants

12h45 : deuxième service pour les CE2 C-D, service à table, surveillance des surveillants

12h45 : deuxième service pour les CM, self, surveillance des surveillants

Entre chaque service, la cantine est lavée.

M. Polo informe les parents que 113 élèves sont externes et que 63 d'entre eux apportent leur *vianda* pour manger en salle 9. Nous estimons à 40 le nombre d'élèves qui mangent au kiosque. Ceux-ci sont surveillés par les surveillants.

M. Pujol présente les changements de cet été : un nouveau cuisinier, la cantine a été repeinte et la cuisine, refaite. Le bruit a baissé, mais il faut encore chercher des solutions. Il ajoute qu'un nouveau kiosque va être construit avec une partie fermée pour ceux qui mangent avec les *vianda*.

L'entreprise Sodhexo est accompagnée d'une commission menu dont les membres sont des représentants de parents, des élèves, de la direction, un médecin et une nutritionniste.

## 12. Périscolaire

M. Polo :

Depuis le 1er avril, les activités périscolaires représentent :

- 25 activités (80 ateliers) réparties en 10 disciplines sportives (47 ateliers) et 13 disciplines artistiques (33 ateliers).
- De ces 25 activités, 11 se déroulent en français (3 sont des activités sportives) et 14 en castellano.
- Nous employons 32 professeurs (dont 7 surveillants) et il y a plus de 1300 inscriptions (en sachant que des élèves sont inscrits à plusieurs activités).
- En avril, ces activités représentent 323 heures de sport et 207 d'activité artistique.
- Les espaces dédiés aux activités se trouvent au lycée et à l'INCUCAI (Ramsay 2150) avec qui nous négocions un convenio sur 5 ans pour nous assurer l'utilisation de cet espace dans la durée.

## 13. Divers

M. Polo :

En dehors de l'horaire scolaire, lorsque les élèves ne sont pas « retirés » du lycée après l'école, les élèves (jusqu'au CM2) vont en permanence, salle n°3, sous la surveillance de 3 surveillants.

Acto du 25 de Mayo de 1810 : Il se fera au gymnase du lycée le jeudi 24 mai à 15h. Le vendredi 25 sera férié, il n'y aura donc pas classe.

Fête de la Musique : Elle aura lieu le samedi 23 juin à 10h. Les professeurs chargés de son organisation sont : Cecilia Somoza et Miguel Colella. La participation est libre pour tous les élèves du lycée.

#### **14. Questions des représentants des parents**

*Les maîtresses ont-elles des consignes pour la quantité de devoirs à la maison ? Certaines familles s'étonnent qu'il y en ait très peu.*

M. Casañas rappelle le texte français mentionnant l'interdiction des devoirs à la maison. Aujourd'hui, les devoirs à la maison restent interdits ; le travail oral et les leçons sont autorisés. Il est à noter qu'aucun texte ne demande aux enseignants de prescrire un travail aux élèves après la journée de classe.

La lecture du site <http://appy.ecole.free.fr/outilsped/devoirs.htm> apportera des précisions intéressantes sur le juste compromis à trouver entre ce qui pourrait être perçu comme une incitation à la culture du non travail (lorsqu'il n'y a rien à faire tous les soirs) et l'excès de travail à la mode du collège.

Une copie de ce document est distribuée à chaque partie.

Suite à de nombreuses interrogations de nouveaux parents français en début d'année, il a été demandé à tous les enseignants, en conseil des maîtres, de bien vouloir harmoniser et communiquer leurs pratiques aux parents d'élèves.

Le site Internet de l'école permettra par exemple d'apporter une réponse plus précise à cette question et de proposer des pistes de travail aux parents et aux élèves pour les soirs où rien n'aurait été donné à faire.

#### **15. Dates des prochains conseils :**

Suite à la reprise de la direction de l'école maternelle par M. Casañas au 1<sup>er</sup> août 2007, un conseil d'école primaire (élémentaire et maternelle) sera privilégié.

- Mardi 28 août 2007 de 17 heures à 19 heures.
- Jeudi 22 novembre de 17 heures à 19 heures.

La séance est levée à 20h30.

Le directeur

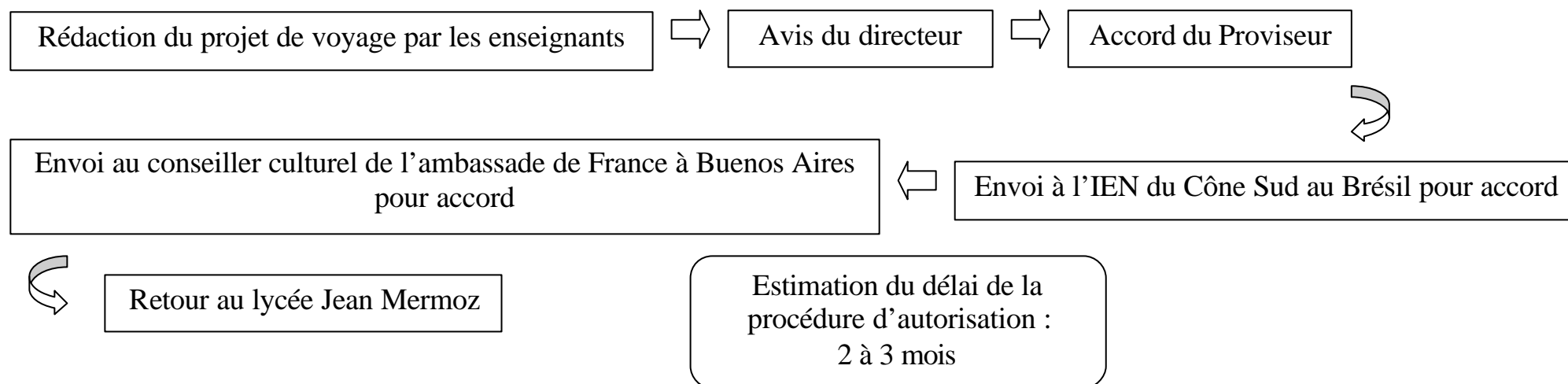
Secrétaires de séance

## Organisation des voyages scolaires 2007

Suite à deux directives de l'AEFE en 2006 concernant la gestion des établissements en gestion directe (EGD), il est rappelé que depuis le deuxième semestre 2006 (cf. PV conseil d'école n°2 et n°3 2006, CR conseil d'établissement n°2 et n°3) :

- Le lycée ne peut plus participer financièrement à l'organisation des voyages scolaires.
- Tout projet de voyage doit être préalablement validé par Mme la directrice de l'AEFE et donc présenté au dernier conseil d'établissement de l'année en cours pour respecter les délais administratifs.

La procédure d'autorisation d'un voyage scolaire à l'école primaire est rappelée :



Sont également rappelées les contraintes suivantes :

- Le voyage ne doit pas occasionner de problème de service (prise en compte de l'enseignement bilingue).
- Coût maximum d'un voyage voté au conseil d'établissement 2006 n°2 = 1/2 cuota = 500 pesos.
- L'impossibilité économique pour le lycée de financer le remplacement des enseignants partants.
- Difficulté à remplacer en langue française.
- En cas de voyage, toutes les classes d'un même niveau doivent être concernées.

**Compte tenu de toutes ces contraintes, les modalités des voyages précédents (1 classe et ses deux enseignants remplacés) sont remises en question.**

### **Viennent se rajouter les informations suivantes :**

- Prise de connaissance des accidents de bus survenus cet été :
- ⇒ Il est demandé à l'organisme Proterra de proposer des bus sans étage ⇒ les bus existants ne sont pas neufs mais en bon état.
- Inflation → augmentation du coût des voyages 2007 (entre 30 et 40%) par rapport aux voyages 2006 :
- ⇒ Il est demandé à l'organisme Proterra de proposer des séjours moins longs en sachant que les prix proposés sont susceptibles de nouvelle augmentation.

### **Il est donc décidé par la direction que pour être autorisé, un voyage avec nuitée devra respecter les conditions suivantes :**

- En cas de voyage, toutes les classes d'un même niveau doivent être concernées.
- Le binôme sort avec ses deux classes en même temps. En plus des deux enseignants, de deux animateurs et de deux guides fournis par l'organisme Proterra, le lycée propose la mise à disposition de deux surveillants du lycée volontaires. Pour les classes les plus chargées, cela donne 54 élèves pour 8 adultes, soit 1 adulte pour moins de 7 élèves.
- Pour être accordé, compter un délai de trois mois.
- Respecter l'engagement du coût maximum pris par le lycée.

**Compte tenu de toutes ces contraintes, les enseignants décident de ne pas voyager cette année sauf les 5 classes de CP pour lesquelles la spécificité du séjour et sa courte durée devrait permettre de trouver une solution convenable.**

### **D'autres solutions sont envisagées pour respecter la contrainte remplacement :**

- Voyage d'une classe en semaine avec un seul enseignant, un animateur et un guide, à condition que toutes les classes d'un même niveau sortent. La présence d'un parent accompagnateur est également envisagée. Dans ce cas, l'enseignant restant fera la classe dans sa langue toute la journée exceptionnellement.
- Voyage d'une classe avec les deux enseignants, un animateur et un guide, à condition que toutes les classes d'un même niveau sortent, sur vendredi-samedi-dimanche. Dans ce cas, les élèves de la classe restante seraient exceptionnellement libérés le vendredi ou répartis dans les autres classes.

### **D'autres solutions sont envisagées pour respecter la contrainte du coût :**

- Voyager moins loin et moins longtemps.
- Faire supporter le coût d'un remplaçant aux parents ⇒ après recherche, pas de remplaçant francophone titulaire du titre d'enseignant